

Feu vert, feu orange, feu rouge

Le bloc-notes Internet de Pierre-Antoine Merlin,, rédacteur en chef de « Cités Numériques ».

Opportunités nouvelles, risques inédits : la révolution numérique ne fait que commencer et il serait aussi vain de la dénoncer que de l'exalter en bloc. Pierre-Antoine Merlin, journaliste issu de la presse économique, observe depuis plusieurs années la lente mais irrésistible diffusion de la culture Internet dans toutes les couches de la société française. Il est actuellement rédacteur en chef de « Cités Numériques ».

Feu vert

Irrésistible « open source » : le « libre » monte en puissance

Feu vert

Le futur de la télémédecine commence aujourd'hui

Feu vert

Amis virtuels, amis réels : la double vie de l'internaute

Feu orange

Gratuit-payant : des lézardes dans le consentement à payer

Feu rouge

Crise financière : l'informatique elle aussi est responsable

FEU VERT

Irrésistible "open source" : le "libre" monte en puissance

Le combat de dix ans visant à casser Microsoft, aux Etats-Unis d'abord, en Europe ensuite, au nom de la nécessaire concurrence dans l'industrie du logiciel, est perdu. Seuls gagnants : les avocats des deux camps, bien sûr ! Mais cette apparente victoire de Bill Gates et de Steve Ballmer ne constitue, au mieux, qu'un trompe l'oeil provisoire. Car un danger autrement plus sérieux que les commissaires de Bruxelles guette Microsoft.

Un danger jusqu'alors inconnu. Ce n'est ni une nouvelle procédure judiciaire, ni son éternel rival Apple, ni même l'explosion d'internet et des moteurs de recherche. Non, ce risque mortel porte un nom rassurant, sympathique même : "open source". En français, la "source ouverte", appelée aussi "logiciel libre", voire "informatique libre et gratuite". Qui ne souscrirait à un tel programme ?

Le scénario est écrit d'avance, et il plaît aux Européens. Surtout aux Français, sensibles au mythe du faible victorieux du fort. Microsoft est réduit au rôle du méchant. Les contestataires le décrivent comme impérialiste, coûteux et inefficace. En face, un quarteron de gentils étudiants échafaudant dans leur chambre un univers alternatif, uniquement à leurs heures perdues, et bien sûr gratuitement, pour le seul service virtuel de la collectivité humaine...

Vrai ou faux, ce schéma passe bien dans l'opinion. A Paris, à Munich et dans plusieurs grandes villes européennes, les édiles basculent discrètement sous Linux, l'environnement de travail "open source" par excellence. De plus en plus d'entreprises et de particuliers s'apprentent à faire de même. Au sein de la fonction publique, beaucoup d'administrations fonctionnent déjà en double commande, organisant la coexistence pacifique des solutions libres et des logiciels Microsoft - pourtant éprouvés de longue date. On voit se banaliser, à la maison comme au bureau, une sorte de bilinguisme culturel de l'utilisateur professionnel, qui "parle" indifféremment Microsoft ou Linux

Fait inconcevable il y a encore quelques années, Linux gagne donc du terrain dans une indifférence quasi-générale. Et ça marche ! Le vieux rêve de la "prise universelle", qui fait fantasmer ingénieurs et économistes depuis la première révolution industrielle, se réalise sous nos yeux. L'ordinateur d'aujourd'hui, fonctionnant indifféremment sous un mode ou sous un autre, n'est que la version à peine modernisée du pianocktail de Boris Vian, machine ludique à tout faire, tout inventer, sans effort ni contrainte.

Certes, le business model du logiciel libre est encore flou. Comment en serait-il autrement ? La vague progresse insensiblement, millimètre par millimètre. Mais pour Henri Chelli, un consultant spécialisé dans l'économie des systèmes d'information, la tendance est irréversible. "A mon avis, explique-t-il, la messe est dite. A plus ou moins brève échéance, le libre sera la solution standard, et le logiciel propriétaire

l'exception." Les citoyens français, eux, semblent pleinement se satisfaire de cette situation.

Pour en savoir plus...

Difficile d'y voir clair sur le phénomène "open source", tant les points de vue idéologiques et subjectifs polluent les contributions des auteurs. Pour la compréhension de cette vague de fond, on renverra volontiers au Livre blanc de l'éditeur Smile, téléchargeable sur www.smile.fr La tonalité y est certes bienveillante, mais passionnante pour sa vision historique et économique. Lire également l'article de l'avocat Jean-Baptiste Soufron sur "L'émergence du modèle libre" dans la revue "Esprit" de mars-avril 2009.

FEU VERT

Le futur de la télémédecine commence aujourd'hui

« A force de parler des choses horribles, les choses horribles finissent par arriver », assure de sa voix brisée l'inoubliable Michel Simon dans Drôle de drame. L'inverse est également vrai. A force de parler des choses prometteuses, elles aussi finissent par arriver. La télémédecine, cette technique moderne qui permet de diagnostiquer une pathologie à distance et, dans les cas les plus délicats, d'opérer à distance avec le maximum de précision, fait partie de ces chances ouvertes par l'informatique et les réseaux. Encore faut-il l'utiliser dans un cadre légal et réglementaire parfaitement défini.

« En matière de télémédecine, on est en train de passer de l'expérimentation à un usage beaucoup plus large », estime, pour s'en féliciter, le Conseil national de l'Ordre des médecins. Cette approche bénéficiera notamment aux personnes âgées isolées. C'est particulièrement vrai dans les zones urbanisées. Contrairement à une idée reçue, fait observer Jacques Lucas, vice-président du Conseil de l'Ordre en charge des nouvelles technologies, les solidarités fonctionnent beaucoup moins bien à la ville qu'à la campagne. On a pu, hélas, s'en rendre compte lors de la dernière canicule, où la majorité des décès ont été enregistrés en ville, là où la solitude frappe.

Reste, évidemment, l'épineux problème de la responsabilité médicale. Prenons le cas d'un diagnostic partagé entre le médecin de proximité et le praticien à distance. Que se passera-t-il si l'un des deux se trompe sur le diagnostic, s'il évalue mal la nécessité d'une intervention urgente, avec le risque d'erreur fatale ? Qui est responsable, en dernière analyse ? Sur le plan financier comme au pénal, tout n'est pas encore totalement réglé. Il va de soi que des conventions devront être élaborées afin d'établir le partage des responsabilités, en évitant, le plus possible, les sujets de litiges. Faute de quoi, les prouesses de la télémédecine pourraient buter sur un obstacle inattendu : la judiciarisation. Le Conseil des ministres du 5 novembre 2008 semble avoir pris l'ensemble du sujet dans sa dimension. Il a annoncé, pour cette année, l'ouverture de plusieurs centres d'expertise en imagerie médicale, destinés à être opérationnels 24 heures sur 24. Il a ensuite assuré que, dès les prochains mois, les derniers freins juridiques au développement de la télémédecine, portant justement sur ces questions de responsabilité et de financement, seraient levés. Notamment au moyen de précisions réglementaires.

Chacun s'accorde à reconnaître que la recherche scientifique et les avancées médicales accélèrent la communication et améliorent grandement l'état sanitaire du pays. Une interprétation vétilleuse du droit, héritée du modèle anglo-saxon, jointe à la traditionnelle propension des Latins à rechercher des protections, ne doivent pas avoir raison du progrès.

Pour en savoir plus...

« Livre blanc sur la téléradiologie », publié en 2009 par Gixel et Lessis, disponible sur Internet à www.lessis.org/publications

FEU VERT

« Amis » virtuels, amis réels : la double vie de l'internaute

Faut-il se réjouir ou se lamenter de la déferlante Facebook, Viadeo et autres réseaux sociaux, qui tissent à toute vitesse leur fil sur la Toile ? Un personnage de la série télévisée Dexter résumait dernièrement cette situation inédite, au détour d'un épisode particulièrement savoureux. « Je travaille tellement que je n'ai plus de temps pour ma vie sociale sur Internet ! »

On en est là. Le virtuel sert maintenant d'exutoire aux passions, aux rencontres, aux envies de convivialité. C'est au point, estiment certains oracles malicieux, que cette fonction absorbe aujourd'hui le ressentiment social, comme pour le contenir. Et l'empêcher d'exploser dans la rue. C'est vrai : l'agora numérique joue à plein son rôle de catalyseur. Ici, c'est ce collègue de bureau taciturne qui se déchaîne la nuit sur le web. Là, ce journaliste mal noté par son rédacteur en chef qui tient journallement un blog, sur un ton merveilleux d'humour et de concision. Ailleurs, c'est ce médecin impuissant à établir un diagnostic qui interroge discrètement Doctissimo pour lire ce que s'échangent des patients victimes de la même pathologie.

Les « amis », curieux vocable en vérité, qui se donnent rendez-vous sur Facebook sont-ils des amis sans guillemets, ou plutôt des amis sans risque ? Cette amitié d'un type nouveau est essentiellement, au sens littéral, limitée par le cerveau humain. Des études sociologiques menées par l'anthropologue Robin Dunbar montrent qu'une personne normalement constituée ne peut connaître raisonnablement qu'un nombre restreint de ses pairs. Surtout, elle ne peut maintenir des relations stables et personnalisées qu'avec environ cent cinquante autres êtres humains. Or, fait troublant, les coups de sonde effectués par divers instituts auprès des internautes pour savoir combien ils ont d'amis déclarés sur Facebook, indiquent un nombre moyen de... cent cinquante personnes ! Ces relations se recourent-elles, au moins partiellement, avec celles fréquentées dans la réalité physique ? Est-on prêt à faire pour ses amis virtuels autant que pour ses amis réels ? Et d'ailleurs, aurait-on renoué avec toutes ces personnes, minutieusement capturées dans une vignette sur un écran, si internet n'avait pas existé ? Formidables interrogations, parfois cruelles, dont on craint un peu de connaître les réponses.

Pour en savoir plus...

« The social brain hypothesis », article (en anglais) publié en 1998 dans la revue *Evolutionary Anthropology*. Discutable mais passionnant, il est accessible gratuitement sur www.liv.ac.uk/evolpsyc/Evol_Anthrop_6.pdf

FEU ORANGE

Gratuit-payant : des lézardes dans le consentement à payer

A la base de l'économie, il y a une règle : tout travail mérite salaire. Or, force est de constater que l'économie numérique bouscule tous les principes. Le consentement à payer pour les biens et services figurant sur le web ne va pas de soi.

Exemple. Il ne viendrait à l'idée de personne de considérer qu'un billet de train commandé sur internet annule et remplace son paiement, par le simple fait qu'il est réservé en ligne. Il en va de même pour les courses effectuées par internet, ou encore la télé-déclaration d'impôts : la virtualisation de l'acte n'est qu'un outil de simplification de l'achat, pas une substitution pure et simple à l'acte de paiement. On hésite à rappeler de telles évidences. Et pourtant, chacun semble trouver normal de profiter gratuitement du travail des autres sur internet, de télécharger journaux, films, oeuvres littéraires et autres créations musicales, immédiatement, et sans aucune contrepartie.

Cette forme de schizophrénie socio-économique, cette destruction de valeur même, va encore plus loin. Car la ligne de fracture entre ce qui est tarifé et ce qui en l'est pas, passe à l'intérieur même des modes de consommation. Là encore, un exemple tiré de l'observation quotidienne. Pourquoi les adolescents peuvent-ils « chatter » gratuitement, à longueur de lignes et de nuit sur internet, alors que dans le même temps, l'envoi d'un texto comportant deux ou trois pauvres mots consomme la totalité de leur argent de poche ? Autrement dit : lorsqu'on regarde les deux piliers de la société numérique, à savoir le téléphone portable et le web, pourquoi l'un est-il lourdement payant, et l'autre presque entièrement gratuit ? Comment ces positions respectives et apparemment contradictoires se sont-elles ancrées dans l'opinion avec une telle force et une telle puissance de banalisation, et tout cela en moins de dix ans ?

Les internautes et les usagers des télécoms sont tout à la fois les acteurs inconscients et les victimes consentantes de cette évolution. A une époque où l'on ne parle que de « fair value », il est temps de retrouver un équilibre sérieux entre offre et demande. De déboucher sur un mécanisme de fixation des prix acceptable par tous. Faute de quoi, les choix économiques deviendront tellement illisibles que nous retournerions, in fine, à l'économie de troc...

Pour en savoir plus...

Entretien d'Olivier Bomsel, économiste à l'Ecole des Mines de Paris. Interview publiée en 2004 dans *01 Informatique*, et disponible (gratuitement...) sur www.01net.com/article/236993.html « Internet, bourreau ou sauveur de la presse ? », enquête réalisée par Pierre-Antoine Merlin, publiée dans *Sociétal* n° 62 (4ème trimestre 2008).

FEU ROUGE

Crise financière : l'informatique elle aussi est responsable !

Sitôt la faillite de Lehman Brothers connue, la panique s'est emparée des marchés. Plus de six mois après le déclenchement du cataclysme, l'économie mondiale est toujours sur le toboggan. Et chacun de s'évertuer à trouver des coupables. Preuve que si l'esprit de lucre a joué un rôle dans cette catastrophe, l'esprit de vengeance, lui, n'est pas en reste. En France, pays où prospère la culture du ressentiment, ce sont les banquiers, les consultants, les journalistes, les économistes, et surtout les patrons (ah ! les patrons...) qui sont pris pour cible. Mais l'usage inconsidéré de boucs émissaires fait généralement litière de la vérité.

Le vrai coupable n'est peut-être qu'à un clic de souris. Eh oui ! C'est sans doute la raison pour laquelle il est si peu remarqué par les observateurs-justiciers. A y regarder de près, l'un des facteurs aggravants de la crise financière réside en effet dans les systèmes d'information eux-mêmes, lancés à l'infini sur la surface du globe. La numérisation à outrance et mal maîtrisée a accéléré la dissémination des produits toxiques, au lieu de la prévenir. Gavée d'Excel, de Six Sigma, de ratios Cooke, de grilles d'agences de notations et de calculs de risques tous plus sophistiqués les uns que les autres, l'économie numérique, première industrie du monde devant l'automobile, n'a pas vu gronder la menace d'un court-circuit systémique. Par quelle succession de malédictions en est-on arrivé là ?

En 2002 – autant dire une éternité - Arthur Andersen, Enron, Vivendi et WorldCom dansent sur un volcan. La « nouvelle économie » est morte. Partout, les maîtres du monde, à l'image d'un Jean-Marie Messier vaguement repentant, font profil bas. Ils assurent à qui veut l'entendre que la comptabilité créative était une erreur. Pire ! Une faute. En une nuit, les jeunes pousses et les titans de la high tech cèdent la place à des gens sérieux : les régulateurs et les législateurs. Dans la foulée de la loi Sarbanes Oxley aux Etats-Unis, de la loi sur la Sécurité Financière en France, les sages et les déontologues sont censés mettre de l'ordre dans l'univers du marché. C'est l'avènement de la "compliance", un concept un peu fumeux, mais bien pratique, qui combine à la fois morale des affaires et transparence des procédures, à seule fin de brider les entreprises dans leurs élans spéculatifs.

Dans cette opération-vérité, la responsabilité de l'informatique et des informaticiens est incontestable. Elle figure d'ailleurs explicitement à l'article L. 225-37 et suivants du Code du Commerce. L'identification et la maîtrise des risques liés au fonctionnement du système d'information sont développées noir sur blanc dans la norme CNCC 2-302 de la méthodologie d'audit de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes : il doit exister, au sein de l'établissement, un endroit numériquement sécurisé où sont stockées, répertoriées, archivées, hiérarchisées toutes les informations relatives à l'activité comptable. Difficile de ne pas remarquer la défaillance du système d'information quand la météo économique et financière se détraque.

Reste que... si les paramètres financiers sont volontairement faussés, si les dettes sont présentées comme des actifs, et les bilans savamment maquillés, le plus bel ordinateur du monde ne peut rien détecter. Plus grave, même quand elles sont respectées à la lettre, les procédures de validation ne peuvent pas fonctionner dès lors qu'elles sont organisées verticalement. En silos étanches. Résultat : si chacun respecte une procédure sans s'inquiéter de ce que fait le voisin, que rien ne fonctionne en structure, la loi naturelle ne s'applique plus et l'esprit de responsabilité se dilue. Le pilotage de l'entreprise et l'analyse des risques se cantonnent alors à une batterie de mesures prises isolément les unes des autres.

A trop compter sur le miracle de l'informatique, l'utilisateur a oublié que la responsabilité humaine restait au coeur du système, pour le pire et le meilleur. Alors, défaillance de l'informatique ? A coup sûr. Mais défaillance liée surtout au panurgisme, et à la négligence collective. "Tout a toujours très mal marché" disait Jacques Bainville. A un autre propos, à une autre époque, et sans informatique. Rien n'a changé.

Pour en savoir plus...

« L'incroyable défaillance des systèmes d'information », par Pierre-Antoine Merlin, article publié dans la revue « L'informaticien » de mars 2009. « Informatisation, crise et prédation », par l'économiste Michel Volle, publié sur son site le 8 janvier 2009, à www.volle.com

[<< Retour au sommaire](#)

 [Télécharger le PDF de l'article](#)

PRES@JE.COM

Une publication de l'association PRESAJE
(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)
 Siège social : 2 avenue Hoche 75008 Paris - Courrier : 30 rue Claude Lorrain 75016 Paris
 Tél. 01 46 51 12 21 - E-mail : contact@presaje.com - www.presaje.com
 Directeur de la publication : Michel Rouger